Grenville•sur•la•Rouge
De Cœur et de Nature

AVIS PUBLIC

Séance de consultation publique

AVIS AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ, AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

1. Lors de la séance ordinaire du 13 octobre 2026, le conseil municipal de la Municipalité de Grenville sur la Rouge a adopté le premier projet de règlement suivant :
2. Règlement numéro 2025-09-909 sur les usages conditionnels afin d'encadrer l'implantation de certains usages particuliers tels que les unités d'habitation accessoires détachées, la location à court terme de celles-ci et les tours et antennes de télécommunication.
3. Ce projet de règlement contient des dispositions qui peuvent être soumises à l'approbation des personnes habiles à voter.
4. Une assemblée publique de consultation sera tenue le 10 novembre 2026 à compter de 18h30, pour ce projet de règlement, à l'Hôtel de Ville, situé au 88, rue des Érables, à Grenville-sur-la-Rouge. Lors de cette assemblée publique, le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption seront expliqués et les personnes et organismes qui souhaitent s'exprimer à ce sujet seront entendus.
5. Le présent projet de règlement s'applique aux zones concernées et zones contiguës suivantes :

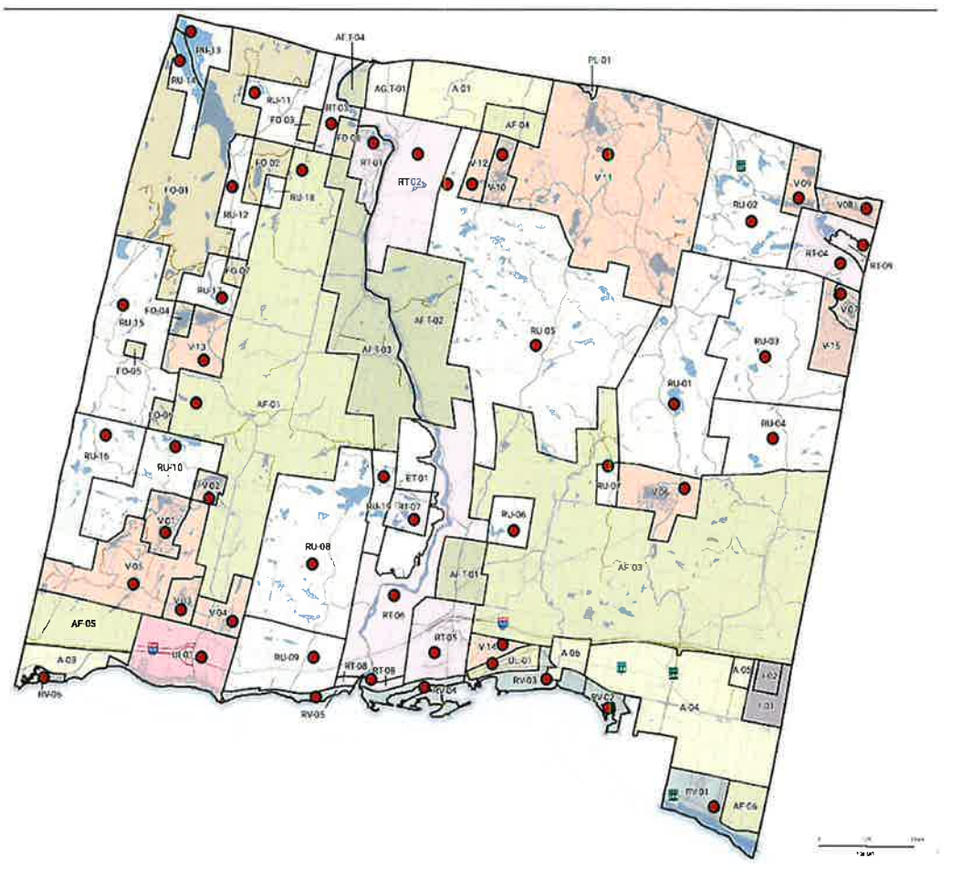
 La disposition relative aux tours et antennes de télécommunication s'applique à l'ensemble du territoire municipal et vise conséquemment toutes les zones du règlement de zonage.

 Les dispositions relatives aux unités d'habitation accessoires détachées (UHAD) (voir point rouge (●) sur la carte), avec ou sans location à court terme, s'appliquent aux zones concernées suivantes :

 UL-01, UI-01, RU-01 à RU-19, RT-01 à RT-09, RV-01 à RV-06 et V-01 à V-15.

 Les zones contiguës à ces zones sont les suivantes :

 A-01, A-03, A-04, A-05, A-06, AF-01, AF-03, AF-05, AF. T-01, AF.T-03, FO-01, FO-02, FO-04, FO-05, FO-06, FO-07, FO-08 et ET-01.



6. Une copie de ce premier projet de règlement peut être consultée. Toute personne peut obtenir des informations à ce sujet en se présentant à l'Hôtel de Ville, au service du Greffe, durant les heures normales de bureau.

Donné à Grenville-sur-la-Rouge ce 14 octobre 2026

François Rioux
Directeur général et Greffier-trésorier